



Déclaration au CSE du 15 juin 2023

Mesdames et messieurs les membres du CSE,

« Un professeur, ça change la vie pour toute la vie. » Non, ceci n'est pas le refrain d'un tube des années 80 mais bien la nouvelle campagne de communication du ministère. Mais comment croire à ce slogan totalement déconnecté de la réalité du terrain. Ce qui est sûr c'est que les annonces du ministre depuis un an n'ont pas changé la vie des enseignantes et des enseignants du premier degré. La profession est toujours en attente de reconnaissance et de soutien. Au lieu de cela, ce sont les circulaires ministérielles remplies d'injonctions qui n'ont cessé d'arriver dans les écoles mettant toujours la pression et niant la professionnalité des enseignantes et des enseignants. Au final la continuité du précédent ministère est bien à l'œuvre. Quant à l'attractivité du métier, la réalité est celle de la saison 2 des job-dating. Non, le choc tant promis par le ministre n'aura pas lieu cette année, et cette situation perdurera longtemps si rien n'est mis en place pour y remédier. Pour attirer des jeunes étudiants vers le métier d'enseignant, il faut bien évidemment des salaires revus à la hausse. Mais il faut également des conditions de travail qui permettent d'exercer sereinement le métier ce qui permettra aussi que les conditions d'apprentissage des élèves soient d'autant plus renforcées.

En cette fin d'année, alors que les équipes travaillent à la préparation de la rentrée, tout en bouclant leurs projets avec leurs élèves, c'est dans un cadre plus que flottant que les recteurs, DASEN et IEN s'activent à mettre en place tous azimuts le Pacte enseignant dans les écoles avant même que les textes officiels n'existent. Les injonctions retombent mécaniquement sur les directeurs et directrices. Après avoir reçu la "dotation pacte" pour leur école, ils et elles sont sommés de la répartir entre les différents PE volontaires. Les pressions commencent aussi à se faire sentir pour répondre à la commande ministérielle à grand renfort de communication puisque le flyer vantant les mérites du pacte doit être donné à tous les enseignantes et enseignants de l'école. Les questions se multiplient sur le terrain et les réponses données au dernier CSA ministériel par le DGRH ont, par ailleurs, prouvé que tout se fait dans la précipitation.

D'un département à l'autre, la clé de répartition des fonds est différente : ici elle est fonction du nombre d'enseignants dans l'école, ailleurs ce sont les résultats des évaluations qui déterminent le nombre de briques pour l'école, ailleurs encore, c'est l'indice de position sociale (IPS) qui est utilisé... le tout creusant encore les inégalités de traitement sur l'ensemble du territoire comme nous le dénonçons depuis le départ. En tout état de cause,

c'est à marche forcée que ce nouveau dispositif se met en place, contre la volonté d'une profession qui ne souhaite pourtant pas travailler plus pour gagner plus mais être revalorisée pour les heures engagées dans leur mission au quotidien. Partout les équipes pointent la désorganisation de l'école en termes de travail collectif mais aussi les inégalités entre les personnels et les métiers qui vont s'accroître. Comment pourra-t-on organiser le travail collectif alors que les personnels engagés dans le Pacte seront empêchés par leurs heures supplémentaires de se joindre aux réunions ? La concurrence entre les PE va donc se mettre en place au détriment d'une logique d'équipe.

La FSU-SNUipp continue d'appeler les PE à ne pas s'engager dans le Pacte et soutiendra les directrices et directeurs qui subiraient des pressions pour le mettre en œuvre. Elle continue d'exiger une véritable revalorisation de 300 euros nets sous forme de point d'indice pour répondre à la baisse continue de pouvoir d'achat des personnels et mobilisera en ce sens dès la rentrée.

Pour terminer et sur un tout autre sujet, nous souhaitons rappeler ici que la question du harcèlement mérite un tout autre traitement que la réaction dans l'urgence sous la pression médiatique. Même s'il n'est pas en première ligne, le premier degré n'est pas épargné par ce sujet. Alors que nos collègues y sont extrêmement sensibles, nous souhaitons rappeler ici que les injonctions à signer une charte dont les engagements dépassent nos compétences ne peuvent être que contre-productives. Il importe donc que ce sujet puisse être traité en équipe, en toute sérénité, avec le temps et la formation nécessaires. Il importe aussi de rappeler que cela passe par la nécessité d'avoir le regard croisé d'équipes pluri-professionnelles en nombre suffisant.